



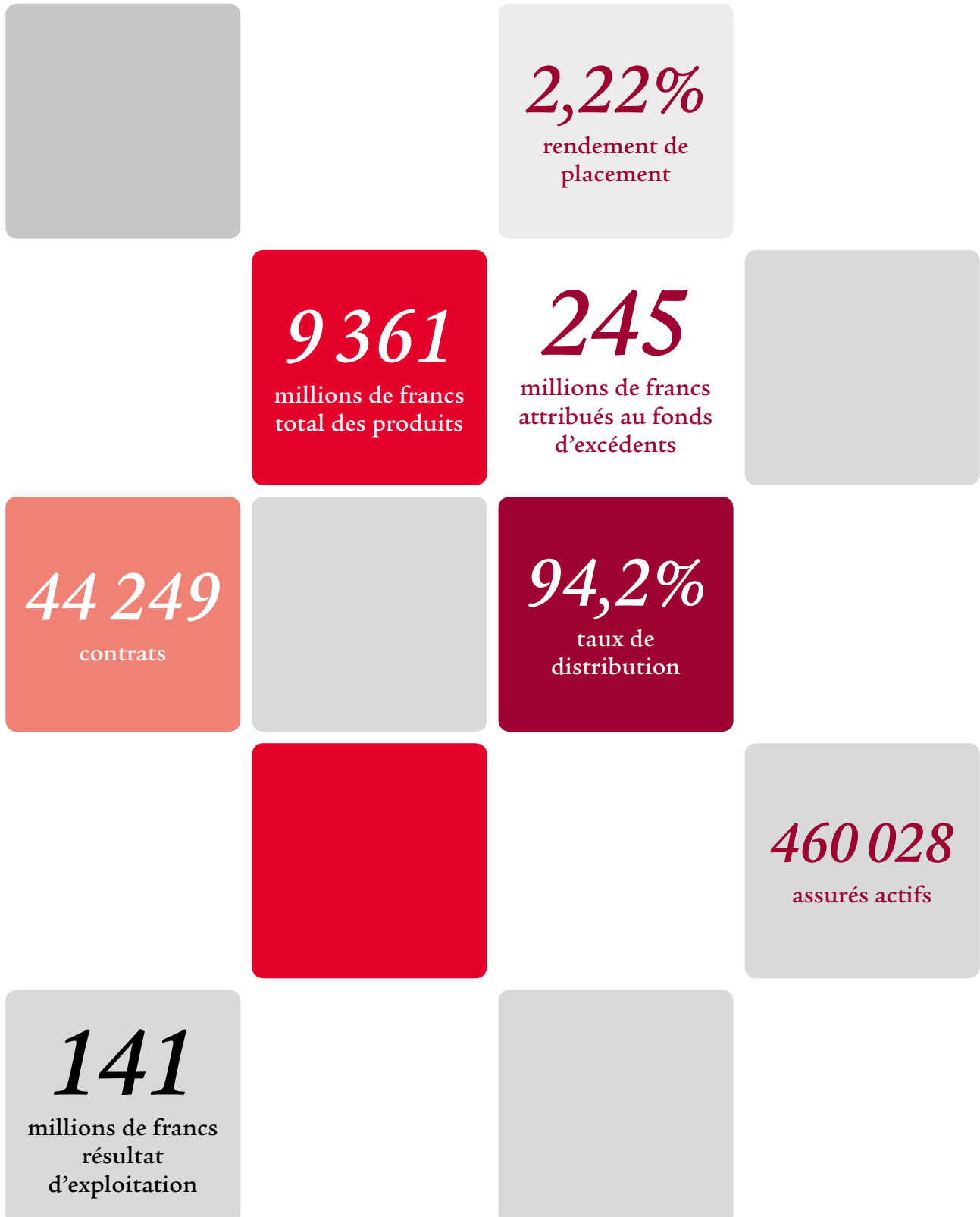
# Compte d'exploitation 2018

# Index

Swiss Life Compte d'exploitation 2018 en bref	3
Editorial	4
Aperçu du compte d'exploitation prévoyance de l'assurance collective Suisse	6
<i>Composition de la prime d'épargne</i>	7
<i>Composition des prestations d'assurance</i>	8
<i>Répartition des revenus des placements</i>	8
<i>Méthode de comptabilisation</i>	9
<i>Justification du respect de la quote-part minimum</i>	9
<i>Affaires collectives soumises à la quote-part minimum</i>	10
<i>Affaires collectives non soumises à la quote-part minimum</i>	11
<i>Résumé</i>	12
Provisions techniques	12
<i>Le fonds d'excédents</i>	13
<i>Provisions de renchérissement</i>	13
<i>Valeurs comptables – Passifs</i>	14
<i>Autres chiffres clés</i>	14
Contexte des placements: données portant sur l'année 2018	15
<i>Données relatives à la politique de placement de Swiss Life</i>	15
<i>Détails du portefeuille de placements</i>	16
Placements, réserves de réévaluation, rendement et performance	17
<i>Valeurs comptables – Actifs</i>	17
<i>Frais de gestion de la fortune</i>	18
Prime pour frais de gestion et charges d'exploitation	19

# Swiss Life

## Compte d'exploitation 2018 en bref



## Editorial

L'année écoulée a été intensive et mouvementée. Swiss Life s'est engagée à se maintenir en tant que prestataire complet sur le marché. Elle tire un bilan positif de l'exercice passé. Hans-Jakob Stahel, responsable Clientèle Entreprises et membre du comité de direction Suisse, passe l'année 2018 en revue et expose les priorités de l'année en cours.

### **Pour 2018, vous présentez des recettes de primes de 7,8 milliards de francs suisses. Etes-vous satisfait de ces chiffres?**

Oui, nous sommes très satisfaits des résultats de l'exercice 2018. Ils découlent de recettes de primes constamment élevées, d'une gestion des coûts systématique et d'un rendement des placements honorable vu les circonstances (2,22%). En outre, nous avons pu acquérir de nombreux nouveaux clients en 2018, des clients que nous gérons dans notre portefeuille à compter de 2019. C'est une très bonne nouvelle, mais cela implique également davantage de travail en termes de conseil, traitement des offres, etc. C'est dans ce contexte que s'inscrivent les 9% de hausse des frais de gestion. Il s'agit cependant d'un effet de régularisation qui mènera à une baisse durable de ces frais à l'avenir.

### **Quels ont été les principaux défis de 2018?**

Le contexte n'a pas beaucoup changé par rapport à l'année précédente. L'environnement de marché reste difficile, avec des taux d'intérêt et des revenus des placements bas. Pour les assureurs vie que nous sommes, cela signifie qu'il reste complexe d'offrir des garanties et des couvertures de risques intéressantes à nos clients. Viennent s'ajouter les besoins changeants de ces derniers. De plus en plus, les clients exigent des solutions individualisées et flexibles qui s'adaptent à leur situation particulière.

### **Swiss Life défend sa position de prestataire complet. Pourquoi?**

En tant que leader du marché, nous constatons que les PME, mais aussi de grandes entreprises de tous les secteurs ainsi que des institutions d'associations continuent de manifester un important besoin de sécurité dans la prévoyance professionnelle. Le niveau constamment élevé de la demande observé dans ce domaine

depuis des années parle de lui-même, tout comme l'offre toujours stable en matière de solutions avec garanties. Actuellement, 120 000 entreprises et quelque un million d'assurés bénéficient des vastes garanties des assurances complètes. Cela correspond à environ un quart de l'ensemble des salariés en Suisse, ou à environ la moitié des collaborateurs employés dans des PME. Cette protection globale occupe donc une place centrale dans notre économie, et constitue un pilier important de notre système de prévoyance.

« *De plus en plus, les clients exigent des solutions individualisées et flexibles qui s'adaptent à leur situation particulière.* »

### **Est-il encore possible d'exploiter ce secteur de façon rentable?**

Oui. Depuis toujours, Swiss Life façonne son offre de prévoyance professionnelle avec clairvoyance. Dans le cadre de cette orientation à long terme, nous avons constitué suffisamment de provisions pour honorer durablement nos promesses de prévoyance. Nous sommes donc parfaitement préparés à affronter les défis à venir. Cela ne change toutefois rien au fait qu'en raison du niveau trop élevé du taux de conversion LPP, un financement croisé s'opère de façon persistante des actifs vers les bénéficiaires de rentes de vieillesse, financement croisé qu'il convient d'éliminer, ou au moins de fortement réduire au plus vite.



*Hans-Jakob Stahel  
Responsable Clientèle Entreprises  
Membre du comité de direction*

**Quelle est la position de Swiss Life dans le domaine des solutions semi-autonomes?**

Nous maintenons notre gamme complète et laissons nos clients décider en toute liberté de choix de la solution qui leur convient en matière de prévoyance professionnelle. Dans ce contexte, les solutions semi-autonomes sans garanties dans le processus d'épargne jouent un rôle tout à fait essentiel. Elles permettent à nos conseillers mais aussi à nos partenaires de vente de proposer tout l'éventail des solutions Swiss Life à nos clients, de l'assurance complète à la solution 1e individuelle.

**Comment Swiss Life développe-t-elle son concept de prestataire complet?**

Swiss Life est la seule prestataire à offrir une gamme complète à ses clients dans le domaine de la prévoyance professionnelle et ce, sous une même marque. Nous développerons certaines des offres appartenant à cette gamme. Nous introduisons par exemple de nouvelles catégories de placement pour la solution 1e, ou améliorons la mise à disposition d'informations et le conseil des salariés assurés.

**Quel est l'axe prioritaire dans la prévoyance professionnelle cette année?**

L'année passée a montré que le marché pouvait absorber sans problème le retrait d'un grand concurrent de l'assurance complète. Cependant, une adaptation rapide des conditions actuelles à la situation économique et

démographique s'impose. Le taux de conversion LPP trop élevé doit avant tout être baissé afin de faire un pas important vers le rétablissement d'une équité intergénérationnelle et de mettre un terme à la redistribution annuelle d'environ sept milliards de francs des actifs vers les bénéficiaires de rentes de vieillesse.

**Cela nous amène à la politique: quelle est la position de Swiss Life vis-à-vis des derniers développements dans la réforme de la prévoyance vieillesse?**

Si les premier et deuxième piliers doivent être réformés séparément, ils doivent l'être en parallèle. Car la réforme de la prévoyance professionnelle est tout aussi urgente et impérative que celle de l'AVS, et ne doit pas être reportée aux calendes grecques. C'est surtout dans la partie obligatoire de la prévoyance professionnelle que des mesures doivent être rapidement prises en raison du taux de conversion LPP trop élevé. Nous demandons donc au Conseil fédéral d'adopter sans retard le message relatif à l'AVS21 après la pause estivale et de lancer en parallèle la procédure de consultation sur la réforme du deuxième pilier.

# Aperçu du compte d'exploitation prévoyance de l'assurance collective Suisse

<b>Produits</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b>Primes émises, brutes</b>	<b>7 797</b>	<b>7 629</b>
Primes d'épargne	6 917	6 736
Primes de risque	670	678
Primes pour frais de gestion	210	215
<b>Produits des placements nets</b>	<b>1 559</b>	<b>1 322</b>
Produits directs des placements	1 960	2 041
Résultat des aliénations	215	-148
Résultat monétaire	-395	-344
Solde des réévaluations et amortissements	-30	-54
Charges d'intérêts	-6	-7
Frais de gestion de la fortune	-185	-166
<b>Autres produits</b>	<b>7</b>	<b>6</b>
<b>Résultat de la réassurance</b>	<b>-2</b>	<b>-1</b>
<i>Total des produits</i>	<i>9 361</i>	<i>8 956</i>
<b>Charges</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b>Prestations d'assurance</b>	<b>7 220</b>	<b>6 964</b>
Prestations de vieillesse, de décès et d'invalidité	2 398	2 315
Prestations de libre passage	3 645	3 596
Valeurs de rachat	1 137	1 017
Charges de traitement des prestations	40	36
<b>Variation des provisions techniques</b>	<b>1 520</b>	<b>1 513</b>
Avoir de vieillesse	495	533
Provision pour futures pertes sur taux de conversion	42	195
Réserve mathématique pour les rentes de vieillesse et de survivants en cours	821	910
Réserve mathématique pour les rentes d'invalidité en cours	-30	-82
Réserve mathématique Polices de libre passage	-22	-61
Réserve mathématique Autres couvertures	222	151
Renforcements de réserve mathématique pour réserves mathématiques des rentes et polices de libre passage	241	-71
Provisions pour les cas d'assurance survenus mais non encore liquidés	1	-52
Réserves pour fluctuations de valeurs et garantie de taux d'intérêt	0	0
Provisions de renchérissement	-249	4
Autres provisions techniques	-1	-14
<b>Frais d'acquisition et de gestion</b>	<b>221</b>	<b>202</b>
<b>Variation du report de primes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Autres charges</b>	<b>14</b>	<b>14</b>
<b>Part d'excédents attribuée au fonds d'excédents</b>	<b>245</b>	<b>137</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>141</b>	<b>126</b>
<i>Total des charges</i>	<i>9 361</i>	<i>8 956</i>

Toutes les données sont en millions de francs



## Composition de la prime d'épargne

<b>Composition de la prime d'épargne</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Bonifications de vieillesse	2 442	2 432
Apports individuels suite à des entrées en fonction, rachats, versements EPL ou divorces	3 279	3 160
Avoirs de vieillesse apportés lors de reprises de contrats	477	450
Apports pour rentes de vieillesse et de survivants	5	24
Apports pour rentes d'invalidité et rentes pour enfants d'invalides	23	15
Apports pour polices de libre passage	691	655
<b>Total des primes d'épargne</b>	<b>6 917</b>	<b>6 736</b>

Toutes les données sont en millions de francs

## Composition des prestations d'assurance

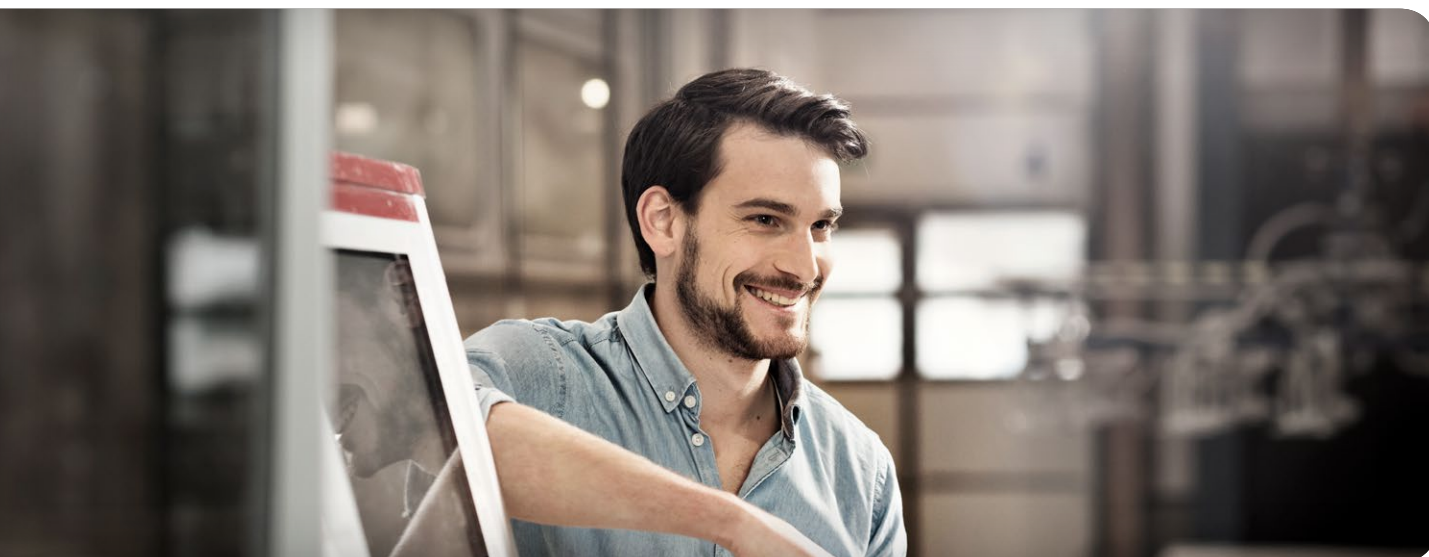
<b>Composition des prestations d'assurance par risque</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Prestations suite à des départs à la retraite	1 774	1 701
Prestations sous forme de rentes	894	854
Prestations en capital	880	847
Taux de prestations sous forme de rentes	50%	50%
Taux de prestations en capital	50%	50%
Prestations suite à des décès et des invalidités	624	614
Prestations sous forme de rentes	432	433
Prestations en capital	192	181
<b>Total des prestations de vieillesse, de décès et d'invalidité</b>	<b>2 398</b>	<b>2 315</b>

*Toutes les données sont en millions de francs*

## Répartition des revenus des placements

<b>Répartition des revenus des placements</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Liquidités	-3	-2
Obligations	1 217	1 309
Biens immobiliers	397	385
Hypothèques	98	102
Autres placements	251	246
<b>Total des placements, brut</b>	<b>1 960</b>	<b>2 040</b>

*Toutes les données sont en millions de francs*





## Méthode de comptabilisation

Le compte d'exploitation de la prévoyance professionnelle englobe les activités de Swiss Life en Suisse dans le domaine de la prévoyance professionnelle. La LPP (loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité) et la LSA (loi sur la surveillance des assurances) ainsi que les ordonnances y afférentes en constituent les bases légales.

Les primes périodiques, les primes uniques et les produits des capitaux représentent l'essentiel des recettes du compte d'exploitation. Les prestations d'assurance sont essentiellement des prestations de vieillesse, d'invalidité ou de décès sous forme de rente, ou des prestations en capital dans le cadre d'un libre passage ou d'un rachat.

Les explications données se basent sur les comptes annuels statutaires. Les comptes annuels statutaires pour la Suisse reflètent l'évolution de l'assurance collective

et individuelle suisse du point de vue actuariel. Sur la base de ce document, l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA peut vérifier si les directives, notamment celles relatives à la solvabilité, sont respectées. L'attribution des excédents aux preneurs d'assurance, la politique de répartition du dividende et l'établissement de rapports à l'intention de l'autorité de surveillance sont fonction des comptes annuels statutaires.

Les comptes annuels statutaires ne doivent pas être confondus avec les états financiers du groupe Swiss Life. Ces derniers traduisent la marche des affaires de l'ensemble du groupe du point de vue des actionnaires. Ils sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards). Les résultats des filiales étrangères figurent également dans les états financiers du groupe. Il n'est pas possible d'établir une comparaison directe avec le résultat des activités suisses.

## Justification du respect de la quote-part minimum

Les activités de prévoyance professionnelle peuvent être divisées en trois processus: épargne, risque et frais. Les produits permettent en premier lieu de couvrir les charges relatives à chacun des processus. La partie

restante des gains sert ensuite au renforcement des provisions techniques qui permettent de garantir durablement les prestations promises et d'alimenter le fonds d'excédents.

Processus	Recettes	Prestations attribuées
Processus d'épargne	Rendement net des capitaux	Rémunération des avoirs de vieillesse et des réserves mathématiques pour les rentes en cours, conversion de l'avoir de vieillesse en rentes de vieillesse
Processus de risque	Prime de risque	Versement de prestations d'invalidité et de survivants, constitution de réserves mathématiques pour les nouvelles rentes
Processus de frais	Prime pour frais de gestion	Prestations relevant de la gestion des solutions de prévoyance et d'assurance et du conseil à la clientèle

## Affaires collectives soumises à la quote-part minimum

Les affaires collectives sont dans leur grande majorité soumises à la quote-part minimum. D'après les dispositions légales relatives à la quote-part minimum (également appelée Legal Quote), 90% des bénéfices au mini-

mum doivent être utilisés en faveur des preneurs d'assurance. Il s'agit de garantir que les preneurs d'assurance participent de manière appropriée aux éventuels bénéfices de la compagnie d'assurance.

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b>Somme des éléments relatifs aux revenus</b>	<b>2 112</b>	<b>1 860</b>
Processus d'épargne	1 353	1 112
Processus de risque	562	549
Processus de frais	197	199
<b>Somme des dépenses</b>	<b>1 753</b>	<b>1 630</b>
Processus d'épargne	1 141	1 132
Processus de risque	398	304
Processus de frais	214	194
<b>Résultat brut</b>	<b>359</b>	<b>230</b>
<b>Constitution (+) ou dissolution (-) de provisions techniques</b>	<b>81</b>	<b>76</b>
<b>Au niveau du processus d'épargne</b>	<b>150</b>	<b>101</b>
Risque de longévité	260	-69
Lacunes de couverture lors de la conversion en rentes	26	170
Garanties de taux d'intérêts	0	0
Dissolution de provisions de renchérissement en faveur de renforcements	-136	0
Fluctuation de la valeur des placements	0	0
<b>Au niveau du processus de risque</b>	<b>22</b>	<b>-25</b>
Cas d'assurance déclarés mais non encore liquidés*	17	-15
Cas d'assurance survenus mais non encore déclarés	2	1
Fluctuation de la sinistralité	3	-11
Modification et assainissement des tarifs	0	0
Dissolution de provisions de renchérissement en faveur de renforcements	0	0
Constitution de provisions de renchérissement supplémentaires	0	0
<b>Dissolution de provisions de renchérissement en faveur du fonds d'excédents</b>	<b>-91</b>	<b>0</b>
<b>Frais d'acquisition de capital risque supplémentaire</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Attribution au fonds d'excédents</b>	<b>156</b>	<b>48</b>
<b>Résultat du compte d'exploitation</b>	<b>122</b>	<b>106</b>
<b>Quote-part de distribution</b>	<b>94,2%</b>	<b>94,3%</b>

Toutes les données sont en millions de francs

\*Y compris la constitution des renforcements de la réserve mathématique pour les rentes d'invalidité et de survivants

En 2018, dans les affaires soumises à la quote-part minimum, Swiss Life a utilisé 1 990 millions de francs au total en faveur des assurés. Avec une quote-part

de distribution de 94,2%, les exigences liées au minimum légal sont remplies.

## Affaires collectives non soumises à la quote-part minimum

Les contrats disposant d'une réglementation spéciale en matière de participation aux excédents ne sont pas soumis à la quote-part minimum. En font notamment partie les contrats avec leur propre compte de pertes

et profits. La participation à un éventuel excédent est dans ce cas fonction de l'évolution de la sinistralité propre à chaque contrat.

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b>Somme des éléments relatifs aux revenus</b>	<b>327</b>	<b>355</b>
Processus d'épargne	206	210
Processus de risque	108	129
Processus de frais	13	16
<b>Somme des dépenses</b>	<b>194</b>	<b>243</b>
Processus d'épargne	135	163
Processus de risque	45	64
Processus de frais	14	16
<b>Résultat brut</b>	<b>133</b>	<b>112</b>
<b>Constitution (+) ou dissolution (-) de provisions techniques</b>	<b>25</b>	<b>3</b>
<b>Au niveau du processus d'épargne</b>	<b>36</b>	<b>6</b>
Risque de longévité	35	-20
Lacunes de couverture lors de la conversion en rentes	15	26
Garanties de taux d'intérêts	0	0
Dissolution de provisions de renchérissement en faveur de renforcements	-14	0
Fluctuation de la valeur des placements	0	0
<b>Au niveau du processus de risque</b>	<b>-2</b>	<b>-3</b>
Cas d'assurance déclarés mais non encore liquidés*	2	1
Cas d'assurance survenus mais non encore déclarés	0	0
Fluctuation de la sinistralité	-4	-4
Modification et assainissement des tarifs	0	0
Dissolution de provisions de renchérissement en faveur de renforcements	0	0
Constitution de provisions de renchérissement supplémentaires	0	0
<b>Dissolution de provisions de renchérissement en faveur du fonds d'excédents</b>	<b>-9</b>	<b>0</b>
<b>Frais d'acquisition de capital risque supplémentaire</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Attribution au fonds d'excédents</b>	<b>89</b>	<b>89</b>
<b>Résultat du compte d'exploitation</b>	<b>19</b>	<b>20</b>
<b>Quote-part de distribution</b>	<b>94,2%</b>	<b>94,4%</b>

Toutes les données sont en millions de francs

\*Y compris la constitution des renforcements de la réserve mathématique pour les rentes d'invalidité et de survivants

En 2018, dans les affaires non soumises à la quote-part minimum, Swiss Life a utilisé 308 millions de francs au total en faveur des assurés.

## Résumé

	*SQPM	**NSQPM	Total
<i>Recettes brutes</i>	2 112	327	2 439
<i>Somme des dépenses</i>	1 753	194	1 947
Constitution (+) ou dissolution (-) de provisions techniques	81	25	106
Attribution au fonds d'excédents	156	89	245
<i>Résultat d'exploitation</i>	122	19	141
<i>Quote-part de distribution</i>	94,2%	94,2%	94,2%
<i>Part du produit total</i>	5,8%	5,8%	5,8%
<i>Fonds d'excédents</i>	294	99	393

\*SQPM: soumis à la quote-part minimum

\*\*NSQPM: non soumis à la quote-part minimum

## Provisions techniques

		Régime obligatoire	Régime surobligatoire
<b>Provisions techniques brutes</b>			
Avoir de vieillesse	37 438	18 773	18 665
Provisions supplémentaires pour futures conversions en rentes	2 216	1 682	534
Réserve mathématique pour les rentes de vieillesse et de survivants en cours	13 599	6 356	7 243
Réserve mathématique pour rentes d'invalidité et rentes pour enfants d'invalides en cours	1 976	1 308	668
Réserve mathématique Polices de libre passage	3 661		
Réserve mathématique Autres couvertures	3 538		
Renforcements pour réserves mathématiques des rentes	3 056		
Provisions pour les cas d'assurance survenus mais non encore liquidés	755		
Réserves pour garantie de taux d'intérêt, fluctuations de sinistralité et de valeurs	0		
Autres provisions techniques	130		
Provisions de renchérissement	634		
<b>Total des provisions techniques</b>	<b>67 003</b>		

Toutes les données sont en millions de francs

Swiss Life a pris – au vu de la persistante faiblesse des taux d'intérêt – des mesures supplémentaires afin d'assurer la tenue de ses engagements vis-à-vis des destinataires, procédant pour cela à l'évaluation des engagements liés aux rentes avec un taux d'intérêt technique de 1,18% (contre 1,38% l'exercice précédent). Grâce à la constitution de provisions techniques supplémentaires,

la future charge d'intérêts a pu être davantage réduite. Cela permet à Swiss Life garantir pleinement la tenue de sa promesse aux clients. Swiss Life dispose en outre d'un fonds d'excédents bien fourni, qui garantira aux destinataires – à l'avenir également – une participation élevée aux produits.

## Le fonds d'excédents

Le fonds d'excédents est une provision pour les participations futures aux excédents. Il sert à aplanir les fluctuations liées à la marche des affaires et permet de garantir une attribution stable de l'excédent aux preneurs d'assurance. Ce fonds doit être utilisé exclusivement en faveur des preneurs d'assurance. Il est alimenté par les attributions issues du compte d'exploitation. Les excé-

dents versés aux preneurs d'assurance sont prélevés sur ce fonds. Les montants injectés dans le fonds d'excédents doivent être reversés aux preneurs d'assurance dans les cinq ans qui suivent. Sur une année, le total des attributions aux preneurs d'assurance ne doit pas s'élever à plus de deux tiers du fonds d'excédents.

<b>Etat en début d'année</b>	<b>318</b>
Répartition entre les institutions de prévoyance	-170
Correction de valeurs	0
Prélèvement sur le fonds d'excédents pour couvrir un déficit d'exploitation	0
Attribution du compte d'exploitation au fonds d'excédents	245
<b>Etat fin 2018</b>	<b>393</b>
dont partie liée	180
dont partie libre	213

Toutes les données sont en millions de francs

Le résultat 2018 a permis d'attribuer un montant total de 245 millions de francs au fonds d'excédents des affaires collectives.

## Provisions de renchérissement

Le fonds pour la compensation du renchérissement est une provision technique. Il permet de financer l'adaptation future des rentes d'invalidité et survivants

en cours à l'évolution des prix. Le fonds pour la compensation du renchérissement est alimenté par les primes de renchérissement versées par les assurés actifs.

<b>Etat en début d'année</b>	<b>883</b>
Primes de renchérissement, brutes	4
Charges liées aux frais de gestion	-3
Charges pour l'augmentation des rentes due au renchérissement	0
Dissolution en faveur de renforcements selon l'art. 149 al. 1 let. A OS	-150
Dissolution en faveur du fonds d'excédents	-100
Constitution de provisions pour inflation supplémentaires	0
<b>Etat fin 2018</b>	<b>634</b>

Toutes les données sont en millions de francs

## Valeurs comptables – Passifs

Total des provisions techniques	67 003
Fonds d'excédents	393
Provision pour primes non acquises	0
Parts d'excédents créditées	138
Autres passifs	6 023
<b>Total du bilan</b>	<b>73 557</b>

Toutes les données sont en millions de francs

## Autres chiffres clés

Nombre de contrats collectifs	44 249
Nombre d'assurés à la fin de l'exercice	638 132
Nombre d'assurés actifs	460 028
dont nombre d'assurés dans l'assurance complète	352 270
dont nombre d'autres assurés actifs	107 758
Nombre de bénéficiaires de rentes	81 248
Nombre de polices de libre passage	96 856
Rémunération garantie des avoirs de vieillesse du régime obligatoire	1,00%
Rémunération garantie des avoirs de vieillesse du régime surobligatoire	0,25%
Taux d'intérêt technique pour l'évaluation des engagements liés aux rentes	1,18%
Taux de conversion pour les femmes, régime surobligatoire (âge de la retraite: 64 ans) dans l'assurance complète	5,40%
Taux de conversion pour les hommes, régime surobligatoire (âge de la retraite: 65 ans) dans l'assurance complète	5,41%

## Contexte des placements: données portant sur l'année 2018

Après la hausse liée aux craintes inflationnistes de début 2018, les rendements ont chuté suite au conflit commercial et à la dégradation des indicateurs conjoncturels. Aux Etats-Unis, ils ont certes grimpé au-delà des 3,1% jusqu'en mai pour la première fois depuis 2011. Mais dès la fin du premier semestre, le mouvement a commencé à s'inverser et s'est accentué par la suite. Au quatrième trimestre, les rendements sur les bons du trésor américains à dix ans ont cédé près de 40 points de base. Dans les principaux espaces monétaires, les courbes des taux se sont raplaties et les écarts de crédit (spreads), élargis. Un inversement des taux se fait toutefois toujours attendre. En Allemagne, en France et en Suisse, les rendements des emprunts d'Etat à dix ans sont plus bas qu'il y a un an.

2018 a été fortement marquée par le retour de la volatilité. Les investisseurs ne devraient pas la regretter, car elle a été la pire année boursière depuis la crise financière de 2008. A part au Brésil, tous les grands indices d'actions ont essuyé de lourdes pertes. Début février, les bourses ont corrigé par peur d'un choc inflationniste. Le 22 août, la hausse américaine a battu tous les records

pour s'imposer comme la plus longue de l'histoire économique du pays. Le moral s'est toutefois assombri quand le FMI a revu à la baisse ses prévisions de croissance à l'automne. Sur de nombreuses places d'échanges, décembre a enregistré des pertes à deux chiffres, devenant l'un des pires mois de l'histoire.

Si l'euro souffrait déjà avant les décisions politiques de mars en Italie et en Allemagne, la formation du gouvernement italien en juin l'a véritablement malmené. Au second semestre, il a été chahuté par les bouleversements à Paris, la crise budgétaire entre Rome et Bruxelles, et par la mollesse de l'évolution des prix en décembre. En novembre, la menace d'un Brexit dur a durement pesé sur la livre britannique. Le «shutdown» a lui mis un terme à l'appréciation du dollar américain à la fin de l'année. En 2018, le franc a rattrapé presque tous les retards qu'il avait pris sur l'euro en 2017. Corrigé des échanges, il s'est dévalué de 4,1% en 2017 avant de s'apprécier de nouveau de 3,5% en 2018.

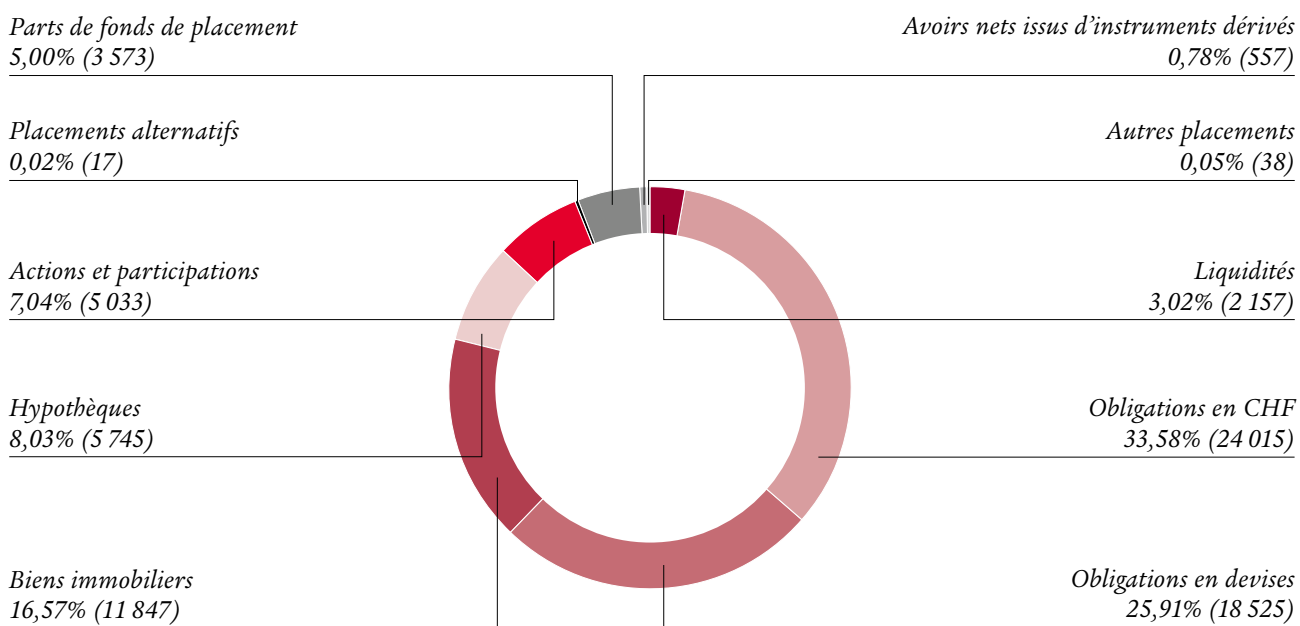
## Données relatives à la politique de placement de Swiss Life

Swiss Life gère ses placements de manière à ce que le capital risque économique soit investi en fonction de sa propension au risque. L'entreprise a recours pour ce faire à une gestion des actifs et des passifs (ou Asset and Liability Management – ALM) dans le cadre de laquelle l'on utilise les enseignements tirés de l'évaluation des risques pour définir la stratégie de placement. L'objectif est de s'assurer que Swiss Life sera à tout

moment en mesure de verser les prestations exigibles et que les capitaux propres suffisent toujours à couvrir les fluctuations de valeur des actifs et des passifs. Les fonds des preneurs d'assurance, les réserves libres de l'entreprise et ses capitaux propres sont systématiquement placés dans le strict respect de critères clairement définis en termes de sécurité, de rendement et de liquidité.

## Détails du portefeuille de placements

Portefeuille de placements selon les catégories de placement au 31 décembre 2018 (en % de la valeur comptable).  
Le total s'élève à 71 507 millions de francs (toutes les données entre parenthèses sont exprimées en millions de francs).







## Placements, réserves de réévaluation, rendement et performance

Placements	Valeur comptable	Valeur de marché	Quote-part
Portefeuille de placements au début de l'exercice	68 892	78 330	
Portefeuille de placements à la fin de l'exercice	71 507	79 637	100,00%
Placements directs		75 764	95,13%*
Placements collectifs à un et plusieurs niveaux		3 725	4,68%*
Placements non transparents en termes de coûts		148	0,19%*

Toutes les données sont en millions de francs

\*Mesurée à la valeur de marché du portefeuille de placements à la fin de l'exercice

Réserves de réévaluation	2018	2017
Réserves de réévaluation au début de l'exercice	9 438	8 956
Réserves de réévaluation à la fin de l'exercice	8 130	9 438
Variation des réserves de réévaluation	-1 308	482

Rendement et performance	brut	net
Produit des placements	1 745	1 559
Rendement brut sur les valeurs comptables*	2,49%	2,22%
Performance sur les valeurs de marché**	0,55%	0,32%

Toutes les données sont en millions de francs

\*Produit des placements en pourcentage de la valeur comptable moyenne

\*\*Produit des placements et variations des réserves de réévaluation en pourcentage de la valeur de marché moyenne

## Valeurs comptables – Actifs

Total du portefeuille de placements	71 507
Engagements issus d'instruments dérivés	621
Autres actifs	1 429
Passifs Réassurance	0
<b>Total du bilan</b>	<b>73 557</b>

Toutes les données sont en millions de francs

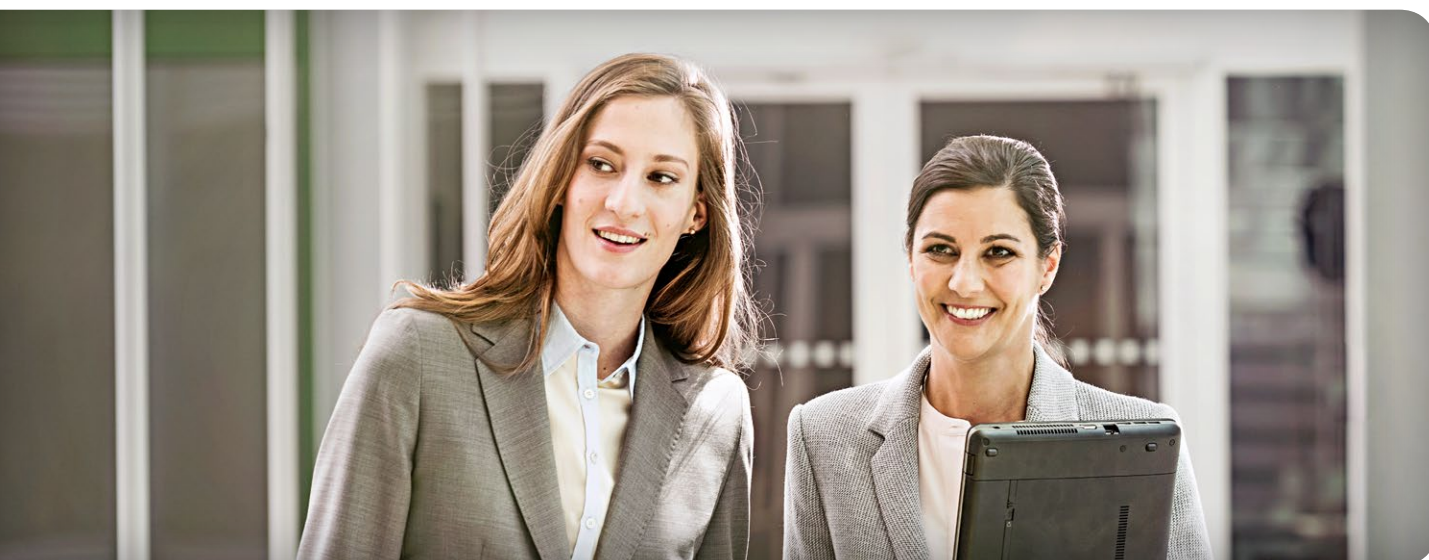
## Frais de gestion de la fortune

Les charges brutes relatives à la gestion des placements de capitaux de la prévoyance professionnelle doivent être présentées en fonction des catégories suivantes:

administration et gestion (TER), transaction et commission (TTC) et autres frais de services ne pouvant être imputés à l'une des deux autres catégories (SC).

<b>Frais de gestion de fortune (nets selon le compte d'exploitation Prévoyance professionnelle)</b>	<b>186</b>
<b>Frais de gestion de fortune (bruts selon le modèle de la CHS)</b>	<b>325</b>
Frais TER	266
Placements directs	241
Placements à un et plusieurs niveaux (indicateur de frais)	25
Frais TTC	51
Frais SC	8
<b>Frais activés</b>	<b>-38</b>
<b>Frais d'entretien et de maintenance de biens immobiliers</b>	<b>-101</b>

Toutes les données sont en millions de francs



# Prime pour frais de gestion et charges d'exploitation

	Charges d'exploitation (en millions de CHF)	par tête (en CHF)	Primes pour frais de gestion (en millions de CHF)	par tête (en CHF)
Assurés actifs	213	464	204	444
Polices de libre passage	4	41	3	32
Autres	4		3	
<b>Total intermédiaire</b>	<b>221</b>	<b>409</b>	<b>210</b>	<b>330</b>
Bénéficiaires de rentes	40*	497		
<b>Total</b>	<b>261</b>			

\*Les charges d'exploitation pour les bénéficiaires de rentes sont supportées par le processus de risque et d'épargne

## Représentation des charges d'exploitation en fonction des centres de frais

Frais d'acquisition	74
aux courtiers	33
au Service externe	41
autres	0
Charges relatives au marketing et à la publicité	4
Autres charges relatives à l'administration générale	143
<b>Frais d'acquisition et de gestion</b>	<b>221</b>
Charges de traitement des prestations	40
Charge d'exploitation partie Réassurance	0
<b>Total net des charges d'exploitation</b>	<b>261</b>

Toutes les données sont en millions de francs

\*Commissions pour coopérations de distribution comprises

Les 221 millions de francs de frais de gestion comprennent tous les frais d'acquisition et de gestion incombant à Swiss Life de par la gestion des affaires

d'assurance vie collective. Swiss Life s'efforce de réduire ces frais à l'avenir.

